

Mardi 20 décembre 2022
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance extraordinaire tenue le mardi vingt décembre deux mille vingt-deux à 19 h 00 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Madame la conseillère Doriane Demers-Toutant, Messieurs les conseillers Jacques Lemay, Michel Sesena et Frédéric Harnois, sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Madame Josée Gauthier, consultante en gestion financière municipale et Madame Annie Saint-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 19H04

Mot de la mairesse

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Dépôt et adoption du budget 2023
4. Résolution : Dépôt et adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-12-243

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 convoquée pour 19h00 soit adopté tel que présenté.

2. RÉSOLUTION : DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2023

ATTENDU QU'un budget pour l'année 2023 a été préparé en considérant les dépenses réelles effectuées en 2022 et une prévision des dépenses additionnelles à venir en 2023;

ATTENDU QUE les revenus ont été évalués à leur juste valeur sans être sur-évalués;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-12-244

QUE le dépôt du budget 2023 soit accepté;

QUE le budget 2023 soit adopté tel que déposé.

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023 GRANDES-PILES	
REVENUS	2023
Taxes générales	1 194 544 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	198 133 \$
Paiements tenant lieux de taxes	59 191 \$
Transferts	23 254 \$
Imposition de droits	39 500 \$
Autres revenus	57 984 \$
TOTAL REVENUS	1 572 606 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	559 795 \$
Sécurité publique	209 694 \$
Transport	502 903 \$
Hygiène de milieu	295 401 \$
Santé et bien être	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	113 947 \$
Loisirs et culture	188 889 \$
Frais de financement	29 428 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 900 057 \$
CONCILIATION	
Immobilisations	

Amortissement	(338 500) \$
Financement	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	61 820 \$
Affectations	
Activités d'investissement	
Affectations équilibre budgétaire	(70 771) \$
Affectations autres	20 000 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(327 451) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	1 572 606 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

3. RÉSOLUTION : DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

ATTENDU QU'un plan triennal d'immobilisations pour l'année 2023 a été préparé en considérant la situation financière actuelle de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant
 APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-12-245

QUE le dépôt du plan triennal d'immobilisations 2023 soit accepté;

QUE le plan triennal d'immobilisations 2023 soit adopté tel que déposé.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

PROJETS	MNT PRÉVU ESTIMATIF	SUBVENTION	DANS L'ANNÉE 2023			LIBRE		RÈGLEMENT	EXPLICATION DU PROJET
			FAG	FDR	SURPLUS	SURPLUS AFF.			
Parc enfants - Domaine la Baie	75 000,00	75 000,00					-	Parc prévu depuis plusieurs années. Module de jeux déjà acheté. Reste aménagement à faire. Contribution financière du promoteur.	
Chemin de la Vallée	900 000,00	720 000,00					180 000,00	Réfection de chemin de la Vallée. Plans et devis faits	
TOTAL	975 000,00	795 000,00	-	-	-	-			

PROJETS	MNT PRÉVU ESTIMATIF	DANS L'ANNÉE 2024			LIBRE		RÈGLEMENT	EXPLICATION DU PROJET
		SUBVENTION	FAG	FDR	SURPLUS	SURPLUS AFF.		
Quai	100 000,00	80 000,00		20 000,00			-	Réparation ou remplacement du quai municipal.
TOTAL	100 000,00	80 000,00	-	-	-	-		

PROJETS	MNT PRÉVU ESTIMATIF	DANS L'ANNÉE 2025			LIBRE		RÈGLEMENT	EXPLICATION DU PROJET
		SUBVENTION	FAG	FDR	SURPLUS	SURPLUS AFF.		
Relier le 2e puits	300 000,00	240 000,00					60 000,00	Puits déjà creusé. Reste à le relier au réseau d'aqueduc existant
TOTAL	300 000,00	240 000,00	-	-	-	-	60 000,00	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois
 APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-12-246

La levée de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 à 19H41.

Caroline Clément
 Mairesse

Annie Saint-Pierre
 Directrice générale
 Greffière-trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Mairesse

Certificat de crédits

Je, soussigné greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre
 Directrice générale et greffière-trésorière